

PROCEDURE A SUIVRE

1. Le candidat transmet à l'employeur le « **pack entreprise** ».
2. L'employeur contacte son OPCO afin de vérifier les modalités et le niveau de prise en charge de la formation.
3. **L'employeur complète la fiche d'engagement** avec précision, et la retourne par mail (adresses mentionnées en haut de la fiche d'engagement) pour validation des missions par le responsable pédagogique.
4. Dès validation de la fiche d'engagement, le CFA transmet à l'employeur la convention de formation à signer ainsi que le CERFA pré-rempli pour la partie Formation et sa notice.
5. L'employeur renvoie au CFA par mail :
 - o la convention de formation signée et visée
 - o et le contrat d'apprentissage CERFA signé par les deux parties (l'employeur et le salarié)
6. Dès réception des documents ci-dessus, le CFA vise le CERFA et le renvoie à l'entreprise.



Au plus tard dans les 5 jours suivant la date de début d'exécution du contrat, l'employeur doit déposer le contrat d'apprentissage CERFA accompagné de la convention de formation conclue avec le CFA à son [opérateur de compétences \(OPCO\)](#) pour valider sa prise en charge financière. Les transmissions se réalisent par voie dématérialisée.

L'OPCO statue sur la prise en charge financière dans un délai de **20 jours** à compter de la réception de l'ensemble des documents.

Autres démarches de la responsabilité de l'employeur :

- Effectuer la **Déclaration Préalable à l'Embauche** (DPAE) auprès de l'URSSAF au plus tard 8 jours après la date du début du contrat. <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>
- Faire passer une **visite médicale d'embauche**.
- Nommer obligatoirement un maître d'apprentissage pour **encadrer l'alternant**.
 - ① **Des pièces justificatives pourront être demandées** (titre ou diplôme du MA, expérience professionnelle, fiche médicale, autorisation de travail pour les étrangers)
- Conserver une copie intégrale du dossier et donner une copie du contrat au jeune dès le démarrage.

REMUNERATION DE L'ALTERNANT

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- L'entreprise s'engage à verser un **saire mensuel** à l'apprenti qu'il soit en entreprise ou en centre de formation.

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC		
	de 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	43%	53%*	100%*
2 ^{ème} année	51%	61%*	100%*
3 ^{ème} année	67%	78%*	100%*

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

- **La rémunération des apprentis en 2^{ème} année de BUT, en Licence Professionnelle et en 2^{ème} année de Master correspond à une deuxième année de contrat.**
- **La rémunération des apprentis en 3^{ème} année de BUT correspond à une troisième année de contrat.** [Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 \(JO du 31.3.20\)](#), art. 1



Avant de conclure un contrat d'apprentissage, renseignez-vous sur les règles prévues dans la convention collective ou dans l'accord spécifique appliqué dans votre entreprise.

En effet, des minima de rémunération plus élevés peuvent être prévus. N'hésitez pas à vous rapprocher des acteurs de l'apprentissage : OPCO ou chambre consulaire.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-apprentissage>

GÉNÉRALITÉS

En cas d'absence non-justifiée de l'alternant (entreprise et centre de formation), l'employeur est en droit de faire une retenue sur salaire.

FICHE D'ENGAGEMENT 2023 / 2024

LP COMMERCIALISATION ET GESTION DES STRUCTURES ET HEBERGEMENTS TOURISTIQUES CONTRAT D'APPRENTISSAGE – SECTEUR PRIVÉ et EPIC



**① Ce document doit obligatoirement être signé par tous les partenaires AU MINIMUM 8 jours avant le début du contrat et retourné à : alice.falieres@iut-tarbes.fr Copie à : formation.continue@iut-tarbes.fr
ET IMPERATIVEMENT AVANT LA RENTREE**

1. L'APPRENTI

NOM et Prénom : Date de naissance :
E-mail : Tél. (portable) :

2. L'ENTREPRISE

Raison sociale :
Adresse :
CP : VILLE :
Activité de l'entreprise :
SIRET: Code NAF: Effectif du site :
OPCO (Opérateur de Compétences) :
Code IDCC obligatoire :
Nom du Responsable des Ressources Humaines :
E-mail : Tél. :
Nom du contact administratif pour la mise en place du contrat :
E-mail : Tél. :

3. LE CONTRAT

Type de contrat : CDD CDI Dates du contrat : Du au
Fin du contrat : doit inclure la date de la soutenance

Nom du maître d'apprentissage : Poste occupé :
E-mail : Tél. :

Missions confiées à l'apprenti (Vous pouvez joindre une fiche descriptive plus détaillée) :
.....
.....

4. LA FORMATION (informations utiles pour renseigner le contrat)

Ets de formation responsable : **CFA de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier MFCA - 31062 TOULOUSE Cedex 9**
N° SIRET de l'organisme de formation : **193 113 842 00010** N° UAI de l'établissement : **0312499Y**
Code du diplôme : **250 334 53** Fiche RNCP : **29980** Dates de la formation : **Du 25/09/2023 au 10/07/2024 (450 h)**

5. LE FINANCEMENT

Les contrats sont financés par les OPCO sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par la branche professionnelle dont relève l'entreprise.
Le conseil d'administration de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier a adopté en séance du 12 décembre 2022 une note tarifaire qui indique que **pour une entreprise de plus de 250 salariés l'Université facturera un reste à charge à l'employeur si ce niveau de prise en charge est en deçà du tarif plancher annuel, affiché à 7100 €, pour une formation de niveau Licence pour l'année 2023-2024.**

Pour plus de précisions concernant le montant de prise en charge de la formation, veuillez contacter votre OPCO.

6. CONTACTS UNIVERSITAIRES

Responsable formation : Alice FALIERES alice.falieres@iut-tarbes.fr Tél. : 05 62 44 42 39
Contact mise en œuvre contrat : Patricia CARDON formation.continue@iut-tarbes.fr Tél. : 05 62 44 64 54

A le

Signature et Cachet de l'entreprise :

Signature Responsable Formation IUT :

Semaine	Dates			ENTREPRISE	I.U.T.	Remarques
35	1-sept.-23	au	1-sept.-23			<i>Début contrat 01-sept</i>
36	4-sept.-23	au	8-sept.-23			
37	11-sept.-23	au	15-sept.-23			
38	18-sept.-23	au	22-sept.-23			
39	25-sept.-23	au	29-sept.-23			<i>Rentrée Universitaire</i>
40	2-oct.-23	au	6-oct.-23			
41	9-oct.-23	au	13-oct.-23			
42	16-oct.-23	au	20-oct.-23			
43	23-oct.-23	au	27-oct.-23			
44	30-oct.-23	au	3-nov.-23			
45	6-nov.-23	au	10-nov.-23			
46	13-nov.-23	au	17-nov.-23			
47	20-nov.-23	au	24-nov.-23			
48	27-nov.-23	au	1-déc.-23			
49	4-déc.-23	au	8-déc.-23			
50	11-déc.-23	au	15-déc.-23			
51	18-déc.-23	au	22-déc.-23			
52	25-déc.-23	au	29-déc.-23			
1	1-janv.-24	au	5-janv.-24			
2	8-janv.-24	au	12-janv.-24			
3	15-janv.-24	au	19-janv.-24			
4	22-janv.-24	au	26-janv.-24			
5	29-janv.-24	au	2-févr.-24			
6	5-févr.-24	au	9-févr.-24			
7	12-févr.-24	au	16-févr.-24			
8	19-févr.-24	au	23-févr.-24			
9	26-févr.-24	au	1-mars-24			
10	4-mars-24	au	8-mars-24			
11	11-mars-24	au	15-mars-24			
12	18-mars-24	au	22-mars-24			
13	25-mars-24	au	29-mars-24			
14	1-avr.-24	au	5-avr.-24			
15	8-avr.-24	au	12-avr.-24			
16	15-avr.-24	au	19-avr.-24			
17	22-avr.-24	au	26-avr.-24			
18	29-avr.-24	au	3-mai-24			
19	6-mai-24	au	10-mai-24			
20	13-mai-24	au	17-mai-24			
21	20-mai-24	au	24-mai-24			
22	27-mai-24	au	31-mai-24			
23	3-juin-24	au	7-juin-24			
24	10-juin-24	au	14-juin-24			
25	17-juin-24	au	21-juin-24			
26	24-juin-24	au	28-juin-24			
27	1-juil.-24	au	5-juil.-24			
28	8-juil.-24	au	12-juil.-24			<i>Soutenances 8-9-10 juil.</i>
29	15-juil.-24	au	19-juil.-24			
30	22-juil.-24	au	26-juil.-24			
31	29-juil.-24	au	2-août-24			
32	5-août-24	au	9-août-24			
33	12-août-24	au	16-août-24			
34	19-août-24	au	23-août-24			
35	26-août-24	au	30-août-24			<i>Fin contrat 30-août</i>

Licence Professionnelle COGESHT

Mention Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques

Parcours Commercialisation et Gestion des Structures et Hébergements Touristiques

Public visé

Tous publics

Prérequis

Bac+2 (BTS, DUT, L2,...)

Niveau BAC avec expérience professionnelle et validation des acquis professionnels (VA-85)

Jury d'admission sur dossier après entretien individuel.

Objectifs

Exercer dans diverses structures d'accueil, telles que l'hôtellerie, les centres de vacances, les centres de remise forme, les offices de tourisme, aux postes de Front office Manager, assistant(e) chef de réception, responsable relations clients, conseiller de séjour, chargé(e) de promotion et de communication.

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur niveau 6 (anciennement niveau II), inscrit au RNCP (Fiche N° 29980- <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/29980>)

Compétences visées :

- Appréhender les divers acteurs publics et privés du secteur touristique, la typologie des hébergements et identifier les enjeux et défis du secteur - innovation, uberisation -.
- Appréhender et intégrer les mutations du comportement du consommateur national et international pour concevoir des stratégies commerciales en fonction de la typologie de clientèles
- Commercialiser une structure touristique en travaillant orienté client et en mobilisant des outils de négociation et de fidélisation
- Organiser la distribution du produit touristique en intégrant les nouvelles pratiques digitales du consommateur,
- Concevoir les outils du web et des réseaux sociaux de la politique commerciale et exploiter tous les indicateurs
- Exploiter les principes du yield management en mobilisant les politiques de tarification et les leviers d'optimisation
- Exploiter un établissement touristique afin d'optimiser sa rentabilité et sa durabilité en réponse aux défis du changement climatique (labels et normes)
- Améliorer les Processus ou Modes Opératoires qualité, sûreté, sécurité et accessibilité
- Manager et motiver les équipes
- Etablir des contrats de droit privé (clients, fournisseurs, partenaires)
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français, en anglais et dans plusieurs autres langues (espagnol, italien, allemand, ...)
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
- Travailler en équipe ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet

Lieu de formation

- Département TC - IUT de TARBES – 1 rue Lautréamont – 65000 TARBES

Déroulement de la formation

- De Septembre à Juin
- 450 h de formation théorique + 150 h de projet tutoré (sauf pour les alternants qui l'effectuent en entreprise) 16 semaines minimum de stage en entreprise en France ou à l'étranger (sauf pour les alternants).
- Formation en continu ou en alternance
- Ce diplôme est accessible en VAE.

Equipe pédagogique

Responsable pédagogique : Laurence BARNECHE-MIQUEU

Email : laurence.barneche@iut-tarbes.fr

Enseignants chercheurs (30%), enseignants (20%) et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation (50%).

Mise en place d'un comité de pilotage de la Licence Professionnelle, incluant usagers, professionnels et enseignants. Il permet de prendre en compte les avis des usagers, les résultats de l'enquête en fin de formation, les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences en français et en anglais. Partenariats internationaux avec Russie, Mexique, Espagne, Italie et Irlande. L'assiduité est obligatoire. Elle fait l'objet de listes d'émargement par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, ressources électroniques, plateforme moodle, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

Nombre de personnes par groupe : en moyenne 24 personnes

Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les coefficients et pondérations sont votés en début d'année par le « Comité de pilotage » et votés en CFVU de l'Université.

Règles de délivrance du diplôme : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage. (Cf article 10 de l'Arrêté du 17-11-99).

Contenu de la formation (formation.cogesht.fr)

Libellé	ECTS	Volume horaire
SEMESTRE 5	30	386
UE0 : Remise à niveau	0	26
0.1 : Outils Informatique	0	8
0.2 : Enjeux et défis d'un tourisme durable	0	18
UE1 : Commercialisation la structure touristique durable	12	132
1.1 Marketing des services	3	24
1.2 Développer de nouveaux produits	2	18
1.3 Outils de la relation client	2	20
1.4 Commercialiser en langue anglaise	2	25
1.5 Commercialiser en langue espagnole/italienne/allemande	2	25
1.6 Gérer les marchés étrangers	1	20
UE2 : Distribution de la structure touristique durable	10	120
2.1 Distribution multicanaux des prestations touristiques	2	20
2.2 Commercialisation MICE	2	25
2.3 Gestion des réseaux sociaux	2	30
2.4 Optimisation l'occupation marchande	2	15
2.5 Production et gestion de séjours touristiques	2	30
UE3 : Exploitation de la structure touristique durable	8	108
4.1 Management des hommes et des équipes	3	28
4.2 Labels et normes environnementales	1	20
4.3 Gestion de la Qualité dans les services	1	15
4.4 Gestion des obligations des ERP	1	15
4.5 Gestion centre de profits	1	20
4.6 Droit privé dont e-commerce	1	10
SEMESTRE 6	30	64
UE4 : Réalisation d'un projet professionnel	5	40
5.1 Création d'entreprise durable	3	25
5.2 Techniques de recherche d'emploi	2	15
UE5 : Mise en œuvre d'un projet	10	24
6.1 Méthodologie de conduite de projet		24
6.2 Mise en œuvre et opérationnalisation du projet		
UE6 : Stage	15	16 semaines